



Info des BIO... Actu du LABO... Nouveau développement...

POINT SUR LA PROCALCITONINE

La PCT est un polypeptide relargué par de nombreuses cellules en réponse notamment à une agression bactérienne. Il présente un pic précoce (6h) et une $\frac{1}{2}$ vie courte (24h). Il s'élève en cas d'infection bactérienne,

- **MAIS PAS QUE** ex : certaines infections fongiques et parasitaires, plus rarement certaines infections virales aiguës, défaillance multi viscérale, arrêt cardio-respiratoire, chirurgie, cancer, nouveau-né (pic physiologique)...
- **ET PAS TOUJOURS** ex : phase précoce de l'infection, traitement ATB, infections localisées...

Ce biomarqueur infectieux présente une valeur discriminante principalement dans les situations cliniques suivantes :

- en réanimation, sepsis sévère et choc septique afin d'améliorer la précocité de la mise en route des traitements adéquats, monitoring pour une optimisation de la durée de l'antibiothérapie
- en néonatalogie (attention, pic physiologique) ou en urgences pédiatriques (méningite, PNA, prédiction de cicatrices rénales, fièvre sans point d'appel infectieux)
- aux urgences, tableau de SIRS quand les données clinico-biologiques sont prises à défaut, certains tableaux de pneumopathies

Il ne doit pas se substituer ou être associé systématiquement au dosage de la CRP, ce dernier étant suffisamment contributif quand il présente un taux très élevé dans de nombreuses situations inflammatoires en lien avec une origine bactérienne.

Par ailleurs, L'évaluation clinique conserve évidemment une place prépondérante pour décider de la prise en charge des patients fébriles.

Nous avons constaté une augmentation notable des prescriptions de PCT émanant de nombreux services du PSSV et un **nombre de prescriptions anormalement élevé** en comparaison avec d'autres établissements disposant de services de réanimation et pédiatrie importants en nombre de lits.

Face à ce constat et s'agissant d'un examen biologique à coût élevé (10 fois plus que la CRP), nous vous incitons à limiter la prescription de cet examen aux situations pertinentes et encadrons sa prescription de la manière suivante :

- **Toute demande de PCT doit être motivée par le prescripteur en mentionnant les renseignements cliniques sur la prescription**
- **Elle est validée par le biologiste après dosage de la CRP.**
- **Elle peut donc être annulée si l'indication ne semble pas pertinente.**
- **L'annulation s'accompagnera toujours d'un contact avec le clinicien.**

La PCT n'est pas un « gold standard »,
l'évaluation clinique associée aux autres marqueurs biologiques conserve une place prépondérante pour décider de la prise en charge des patients fébriles.

